

Exploitation des Equipements Sous Pression

Vos installations frigorifiques sont constituées de différents **Equipements Sous Pression (ESP)** qui sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié.

L'exploitation des ESP est de la responsabilité des exploitants (propriétaires)...



Face à la complexité de la réglementation, vous cherchez un spécialiste pour vous conseiller et vous assister dans vos obligations.



ATTENTION !

Le non respect de la réglementation est passible d'amende et peut conduire à l'arrêt de l'installation concernée.



Johnson Controls Industries a conçu pour vous 3 types de prestations forfaitaires ou sous contrats

Assistance

Vous informer et conseiller sur la réglementation relative à l'exploitation des équipements sous pression (AM du 15/03/2000 et les dispositions spécifiques pour l'industrie de la réfrigération et du conditionnement d'air).

Réaliser le recensement des ESP soumis aux exigences réglementaires et correspondance aux cahiers techniques professionnels

Assistance à la constitution des dossiers :

- Recherche documentaire auprès des divers acteurs
- Examen des documents existants mis à disposition
- Constitution des dossiers d'exploitation
- Constitution du programme de contrôle des tuyauteries

Assistance à la préparation des dossiers pour la requalification des ESP (La requalification est assurée par un organisme habilité)

- Tous les 5 ans pour les fluides du groupe 1 (NH3...)
- Tous les 10 ans pour les fluides du groupe 2 (Frigorigènes halogénés, CO₂,...)

Suivi de votre parc d'équipements sous pression

Visite initiale suite à la mise en service

Réaliser les visites initiales suite à la mise en service des équipements sous pression et des tuyauteries soumises dans le cadre du CTP de juillet 2014

Visite d'inspection périodique

Visite à réaliser tous les 40 mois (AM du 15/03/2000)

Visite dans le cadre du cahier technique professionnel :

ESP suivant dispositions spécifiques §B > 40 mois maxi

ESP suivant DESP §C > 24 mois maxi

Tuyauteries soumises suivant programme de contrôle

Nous employons 100% de notre expertise
à vous assister et à vous conseiller.

Contactez
dès à présent
notre agence locale
pour une étude
personnalisée

